



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2024

DELIBERATION 02 ADM - Remboursement des frais de déplacement voyage à Paris

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Absents : 2

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

Absents : Mme ESTRADÉ, M. GUILLENTEGUY,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADÉ donne pouvoir à M. DEMASLES
M. GUILLENTEGUY donne pouvoir à Mme BERGE

Secrétaire de séance : Mme BERGE Valérie

DELIBERATION 02 ADM - Remboursement des frais de déplacement voyage à Paris

Monsieur le Maire a représenté la mairie le samedi 25 mai 2024, pour la 3ème édition du Concert et Cocktail dînatoire annuel à Boulogne-Billancourt organisé par l'Association Authenticité & Mission, en vue de la rénovation du petit séminaire de Saint-Pé-de-Bigorre.

Le coût du voyage s'élève à 312 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de remboursement les frais de déplacement à hauteur des frais réels soit 312 €.
- Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif de 2024.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance

V. BERGE



Le 14 juin 2024

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

